

FRANÇOIS ROUSTANG (1923-2016) - JÉSUITE, PSYCHANALYSTE, HYPNOTHÉRAPEUTE

JEAN-YVES NAU
jeanyves.nau@gmail.com

François Roustang est mort dans la nuit du 22 au 23 novembre. Il avait 93 ans. Souvent qualifié de «dissident», ou de «loup solitaire», il fut tout à la fois (et successivement) expert en psychopathologie, hypnothérapeute, philosophe, théologien... De ses vingt premières années, au lendemain de sa mort, les gazettes ne disent rien, ou presque. On le retrouve, à sa majorité, dans la Compagnie de Jésus. Il y poursuit des études de philosophie et de théologie avant d'être ordonné prêtre. Les mêmes gazettes se souviennent que, dans les années 1950, il participe de l'aventure d'une revue jésuite, *Christus* dont il deviendra directeur en 1964. On réfléchit beaucoup, en France, dans ces années-là. François Roustang y fréquente des hommes au croisement de bien des chemins, à commencer par le jésuite Michel de Certeau. Pour sa part, il ne résiste pas à la psychanalyse, entame une cure (rapide) avec Serge Leclair (1924-1994), devient membre de l'Ecole freudienne de Paris de Jacques Lacan (1901-1981). Philosophie, théologie, psychopathologie, psychanalyse... L'homme ne craint pas de sortir des sillons tracés. Il y a un demi-siècle, on le voit bousculer la béatitude du Concile Vatican II. Il lui faudra quitter les Jésuites – il y était «écartelé». Quitter la religion catholique pour migrer vers cette autre Eglise

qu'est la psychanalyse. Autre Eglise, qui le débarrasse de toute croyance. Et pourtant autres étouffements. Ce n'est pas la libération en laquelle il croyait. Au contraire: l'homme est, dit-on, frappé de constater l'esprit de soumission qui règne au sein de l'Ecole freudienne. Voilà un bien bel objet d'étude: le voici qui, sacrilège, s'intéresse alors à la question des relations maître-disciple dans l'histoire des chapelles analytiques.

C'est le début de nouveaux déchirements: *Un destin si funeste* (1976), lecture critique des relations entre Sigmund Freud et certains de ses disciples évadés; *Suggestion au long cours* (1978), étude du rôle de la suggestion dans la cure analytique. Son intérêt pour les dimensions thérapeutiques de la thermodynamique de l'inconscient va diminuant tandis que croît celui qu'il nourrit pour l'hypnose. En France, il est l'un des premiers à s'intéresser à cette pratique thérapeutique méconnue, toujours scrutée de loin avec beaucoup de suspicion. François Roustang remonte aux sources, met en évidence l'intérêt que porta Freud à l'hypnose à ses débuts. Il travaille et fait connaître les textes de l'Américain Milton H. Erickson, «père» de cette discipline. Peu avant l'annonce de sa mort, le neuvième colloque de l'Asso-

ciation française pour l'étude de l'hypnose médicale était consacré à ses travaux sur l'hypnothérapie. On y rappela qu'il avait cofondé le premier diplôme universitaire d'hypnose médicale à l'hôpital de La Pitié-Salpêtrière (Paris) au sein du département d'anesthésie-réanimation. C'était au début de ce siècle. Objectif: associer une réflexion médicale, thérapeutique, philosophique à la compréhension du phénomène

associer une réflexion médicale, thérapeutique, philosophique à la compréhension du phénomène hypnotique

hypnotique. «L'œuvre de François Roustang a permis de mieux définir le phénomène hypnotique, la place du thérapeute dans la relation patient-praticien et surtout de s'intéresser, en plus des moyens d'entrer en hypnose, à ce qui se passe dans la transe hypnotique, ce qu'il a appelé "la perceptude hypnotique"» soulignent ceux qui l'ont connu dans cet exercice.

On y a rappelé, aussi, la place centrale du thérapeute dans la relation hypnotique – ce thérapeute qui «organise la rencontre» et crée un «espace de correspondance». On y a éclairé son propos sur l'apprentissage de «l'expérience hypnotique» et l'acceptation de la confusion de la suggestion hypnotique. Et tous ont salué la richesse de ses visions, de ses écrits, de son enseignement. Certains, dont nous sommes, se souviennent d'un exercice à haut risque: user de l'image de Michel Platini (le joueur de football n° 10) pour éclairer sur ce que peut être l'apport de l'hypnose sur le terrain de la thérapeutique. C'était dans une émission télévisée alors animée par Bernard Pivot.¹ Nous étions en l'an 2000 et chacun se souvenait de Platini *distributeur de jeu*: immergé dans

l'action et pourtant capable de percevoir toutes les possibilités offertes. «Dormez, je le veux»: le contraire de l'enfermement, le symbole d'une libération, d'une ouverture à la conscience. Guérir? C'est assez simple: s'ouvrir pleinement aux autres – et donc à soi-même.

«Successivement jésuite, psychanalyste et hypnothérapeute, cet homme inclassable avait consacré sa pratique et sa réflexion au mystère de la vie, vient d'écrire de lui *La Croix*, quotidien catholique et français. De l'extérieur, il fut incontestablement un homme de ruptures. De l'intérieur, il était celui d'une grande fidélité: une fidélité à la vie, qu'on écrirait presque avec une majuscule si cela ne risquait de masquer l'humilité de l'homme et son souci des vies toujours singulières, la sienne et celle de ceux qui venaient à lui – ou le lisaient – pour aller mieux.»

«Avec l'hypnose, François Roustang se fait l'avocat d'une nouvelle posture dans l'existence, plus souple, plus relâchée, plus détachée, poursuit *La Croix*. Pour lui, l'hypnose a pour but de déplacer le patient dans un autre état de conscience pour le faire habiter autrement sa vie. Elle fait cesser le flux du langage, la plainte, les ratiocinations diverses liées à la névrose. C'est un "exercice par lequel on cesse de vouloir la maîtrise de notre existence pour se couler dans le flot de la vie", plaide François Roustang. Grâce à elle, l'humain cesse de "se regarder vivre et accepte de vivre, tout simplement".»

Dans le quotidien *Libération*, Robert Maggiori complète utilement ce portrait compliqué: «Polémiste né, d'une culture immense, qui allait de la pensée grecque et de Socrate (à ses yeux "trahi" par le Platon de la maturité) à Nietzsche, à Wittgenstein, à Kierkegaard ou à René Girard, il ne se satisfaisait d'aucune orthodoxie, cueillait ce qui lui semblait bon à des fins thérapeutiques aussi bien chez l'"autre père" de la psychanalyse Carl Gustav Jung que chez

ERRATUM

L'article suivant: Altwegg G, Klein J, Wirth G, et al. Rev Med Suisse 2016;12:2077-82. «L'urogériatrie du médecin généraliste» paru dans le numéro 541 du 30 novembre 2016 de la Revue médicale suisse, a également été coécrit par le Dr Caroline Carera Sager, Service d'urologie, HUG, Genève. Les auteurs sont donc: Drs Guillaume Altwegg, Jacques Klein, Grégory Wirth, Caroline Carera Sager et Pr Christophe E. Iselin.

les théoriciens de l'école californienne de Palo Alto, entre autres Gregory Bateson, où les hypnothérapeutes américains disciples de Milton Erikson.» Maggiori ajoute que l'auteur d'*Un destin si funeste* (1976) savait être sardonique, ironique, féroce; qu'il avait subi durant sa vie autant de critiques qu'il en adressa à ses pairs. Quant au *Monde*, il rapporte la manière dont, un jour de 2005, il traita en une séance unique l'écrivain Emmanuel Carrère, qui lui

rendit visite en songeant au suicide: «Oui, c'est une bonne solution», lui dit-il. Et il ajouta après un silence: «Sinon vous pouvez vivre.» Vivre c'était, expliquait-il en substance, respirer sur deux registres. Celui de la conscience et celui, organique, du vivant animal. Quant à soigner c'est faire comprendre au souffrant qu'il a une force en lui, la force énergétique de guérir. C'est là une autre dimension, une dimension hypnotique sans laquelle

la psychothérapie ne saurait pleinement se pratiquer. Ne pas chercher à guérir mais redevenir, simplement, vivant. Comme une souche. Oublier, enfin, l'humain qui est en soi. Participer, magiquement, au vivant. Dans son dernier opus² sont réunis trois de ses ouvrages majeurs. Il nous explique que la meilleure manière de transformer sa vie, c'est d'effectuer un «retour au présent», de s'asseoir, de cesser de se lamenter sur son passé et, enfin, d'accepter

sa souffrance pour mieux l'évacuer. Parvenir, de loin, à entendre Socrate, guérisseur des maladies de l'âme.

1 Une extrait vidéo de cette émission est disponible à cette adresse: www.ina.fr/video/I16334709 (Bouillon de culture, 18 février 2000). On peut aussi l'entendre, sur France Culture, revenir sur son parcours, lors d'un échange avec Laure Adler: www.franceculture.fr/emissions/hors-champs/francois-roustang (Hors Champ, 9 janvier 2012). On y entend aussi Michel de Certeau, Serge Leclair et Léon Chertok.
2 Roustang F. Jamais contre, d'abord, La présence d'un corps. Paris: Odile Jacob, 2015.

REVUE DE PRESSE

Publicité pour le tabac: le Parlement fait un grand pas en arrière

Limiter la publicité pour les produits du tabac. En apparence, c'est une évidence. Tour à tour, les pays ont d'ailleurs adopté des cadres législatifs plus restrictifs. Parce que la fumée tue. C'est écrit sur les paquets de cigarettes. En Suisse, l'affaire est beaucoup plus compliquée. Imaginez qu'actuellement, les produits du tabac sont réglementés dans une ordonnance liée à la loi sur les denrées alimentaires! Le Conseil fédéral veut alors en faire une loi à part. Une loi qui n'interdit pas de fumer sur son balcon, mais fixe des limites à la publicité et à la promotion. Une loi qui permet tout juste de ratifier la convention-cadre de l'OMS sur la lutte anti-tabac. Il s'agit de question de santé publique et de prévention, surtout vis-à-vis des jeunes.

Mais c'est encore trop pour le Parlement. Après le Conseil des Etats, le Conseil national a décidé jeudi de renvoyer le projet au Conseil fédéral pour qu'il l'allège et se limite à interdire la vente de cigarettes aux mineurs – ce que la plupart des cantons font déjà – et la publicité qui les cible explicitement.

c'est refuser de travailler. (...) Dès sa présentation en 2014, ce projet a eu une genèse compliquée. Il a suscité de multiples réactions courroucées. Pour les milieux de la prévention, il n'allait pas assez loin. Pour les milieux économiques, il allait trop loin. 640 prises de position ont atterri sur le bureau du Alain Berset. En tentant de trouver un juste milieu, en tenant compte des intérêts des uns et des autres, celui-ci savait qu'il n'était pas encore au bout de ses peines. Le conseiller fédéral savait également qu'il allait à l'encontre des intérêts de l'industrie du tabac, très présente en Suisse, dont les retombées directes et indirectes sont évaluées à 6,5 milliards de francs par an. Toute la procédure est donc à recommencer, pour aboutir finalement à une loi prévisible et minimaliste.

Magalie Goumaz

Le Temps du 9 décembre 2016

Le National veut augmenter la franchise de base

Le montant de la franchise de l'assurance-maladie doit augmenter. Le Conseil national est favorable à son indexation régulière aux coûts de l'assurance de base. Par 129 voix contre 54, il a adopté hier une motion du Conseil des Etats, qui vise en particulier la franchise la plus basse (300 francs aujourd'hui). Le Conseil fédéral doit maintenant

présenter un projet.

Pour la droite, qui l'a emporté hier, les assurés doivent être davantage conscients des coûts qu'ils génèrent. «Une franchise plus élevée les inciterait à avoir moins souvent recours inutilement à des prestations médicales», souligne Raymond Clottu (UDC/NE), au nom de la commission.

Le camp bourgeois rappelle que les coûts à la charge de l'assurance obligatoire des soins augmentent de plus de 4% par an (en moyenne pluriannuelle) et que les primes nettes ont plus que doublé depuis 1996. Et de souligner que la classe moyenne est la première à en souffrir, car elle n'a droit ni aux réductions de prime ni aux prestations complémentaires.

«De tous les pays de l'OCDE, la Suisse est le pays où la part des coûts payés par les malades est la plus élevée. Manifestement, cela n'a aucune corrélation avec la demande en soins», rétorque Jean-François Steiert (PS/FR). Il ajoute qu'à Genève, la franchise

moyenne est plus élevée qu'ailleurs, ce qui n'empêche pas d'y avoir les coûts moyens parmi les plus élevés de Suisse. Pour la gauche, une participation plus élevée aux coûts ou une hausse des franchises pousseraient au contraire les patients ayant le plus de difficultés économiques à renoncer à des soins médicaux.

Le conseiller fédéral en charge du dossier, Alain Berset, se range dans ce deuxième camp. (...) Hier, le Conseil national a adopté une seconde motion demandant une libéralisation du système de franchise. Cet objet est également combattu par Alain Berset qui souhaite, au contraire, limiter le nombre de tarifs proposés. Il doit encore passer devant la Chambre des cantons.

Caroline Zuercher

La Tribune de Genève du 9 décembre 2016

Formation médicale continue

«Santé au travail et entreprise»

Organisée par l'Institut Universitaire romand de Santé au Travail et la Société Suisse de Médecine du Travail

Date: 5 modules de 2 jours, de février à septembre 2017

Lieu: Epalinges-Lausanne

Public cible: médecins généralistes et internistes

Contact: 021 314 7471 ou formation@i-s-t.ch